

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE « MOULOU D MAMMERI » DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION**

**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE DOCUMENTALISTE-ARCHIVISTE
PRINCIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Trois (2023) et le Quatre (04) du mois de septembre, s'est tenue au siège de l'Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou –Sous-direction des personnels et de la formation– la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission définitive à l'examen professionnel pour l'accès au grade de **Documentaliste-Archiviste Principal**, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 960 du 04/05/2023.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur BOUDA Ahmed,	Recteur de l' U. M. M. T. O. (Président)
Madame MOUHOUB Amel,	Chef du centre (membre)
Monsieur HAMITOUCHE Mourad,	Correcteur (membre)
Madame OULD YUCEF Naima,	Correctrice (membre)

Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision N° 960 du 04/05/2023, de l'Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou portant ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de **Documentaliste-Archiviste Principal**, sus cité et suite à :

1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (**La Faculté des Sciences Humaines, de l'Université Alger 2**).

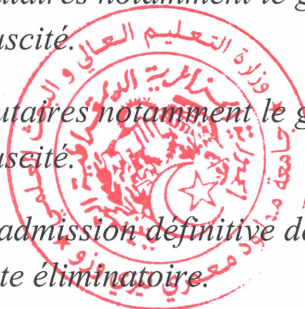
2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (**01 poste ouvert**).

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel suscitée.

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel suscitée.

-Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à **10/20** sans note éliminatoire.

The block contains several handwritten signatures in blue ink. To the right, there are two official red circular stamps. The top one is from the 'Centre d'examens' of the 'Faculté des Sciences Humaines' at 'Université Mouloud Mamméri' in Tizi-Ouzou. The bottom one is from the 'Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique' in Algiers. There is also a blue rectangular stamp with Arabic text.



-Liste d'admission définitive par ordre de mérite:


-ZEMIRLI ép. AMZIANE Faiza 10,28

-Liste d'attente :

- NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury :

Le Chef du centre (membre)	Le correcteur (membre)	Le correcteur (membre)	Le Recteur de l'UMMTO (président)
Madame MOUHOU B Amel 	Monsieur HAMITOU CHE Mourad 	Madame OULD YOUCEF Naima 	Monsieur BOUDA Ahmed 

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.